



COVID-19 : **Attestation de consentement** pour la participation au dispositif des **autotests rapides antigéniques au sein des établissements scolaires**
(Du cycle 2 jusqu'à l'âge de 17 ans)

A partir du 19 avril 2021, les autotests rapides antigéniques sont utilisés comme mesure supplémentaire du dispositif sanitaire de l'Éducation nationale dans tous les établissements scolaires publics du Luxembourg.

Les personnes réalisent l'autotest sur elles-mêmes, au moyen d'un frottis nasal (environ 2cm de profondeur, jusqu'à ce que l'embout en coton de l'écouvillon ne soit plus visible).

Pour plus d'informations relatives à l'utilisation de l'autotest, veuillez **consulter le site www.edutesting.lu**. Vous y trouverez aussi des vidéos expliquant l'utilisation du test, ainsi que des « questions-réponses » en plusieurs langues.

Fréquence de testing

Chaque personne de la communauté scolaire reçoit un premier kit pour réaliser un test à domicile et se familiariser avec l'autotest. Vous trouvez les **explications nécessaires dans le flyer qui accompagne le kit** d'autotest.

Par la suite, seules les personnes disposant d'un consentement valable recevront **un kit d'autotest au sein de l'établissement scolaire. L'autotest sera réalisé une fois par semaine, dans l'enceinte de l'école**, sous la supervision du personnel enseignant.

Reporting des résultats positifs

L'établissement scolaire transmet **le jour du test les résultats positifs et négatifs** à l'Inspection sanitaire ainsi qu'aux représentants légaux de l'élève mineur concerné.

En cas de résultat positif à l'école,

- La personne concernée est immédiatement écartée du groupe et équipée d'un masque FFP2 ;
- L'établissement scolaire téléphone aussitôt aux représentants légaux de l'élève pour qu'ils puissent récupérer leur enfant le plus rapidement possible. En attendant et si cela est possible, une surveillance individuelle de l'élève positif est mise en place. Dans ce cadre, l'encadrant porte un masque FFP2 ;
- L'établissement scolaire se met en relation avec l'Inspection sanitaire qui prendra les mesures qui s'imposent (éventuellement envoi d'une ordonnance pour un test PCR, *Stufepiang*, *Tracing*, déclaration d'une quarantaine, etc.) ;
- Dans le cas où seule une partie de la classe a fait l'autotest, toute la classe s'autoteste.

En cas de résultat positif à domicile, les représentants légaux de l'élève mineur s'engagent à en informer immédiatement l'Inspection sanitaire (site : <https://covidtracing.public.lu/covid> ou hotline : 247-65533), ainsi que l'établissement scolaire.

Consentement

Afin de communiquer leur **accord** ou leur **désaccord** de participer au dispositif, les représentants légaux des élèves mineurs sont priés de retourner au titulaire de classe ou au régent **l'attestation de consentement dûment complétée et signée** au verso.

Le consentement peut être retiré à tout moment auprès du titulaire de classe ou du régent, par écrit.

Les règles légales en matière de protection des données à caractère personnel, notamment les droits reconnus aux personnes concernées par les traitements effectués (droit d'accès aux données, droit à l'effacement, droit de rectification des données, etc.) sont applicables dans les conditions afférentes et sous réserve des exceptions et dérogations prévues.

Pour des questions relatives au traitement de ces données ou en vue de faire valoir l'exercice de vos droits, vous pouvez, en justifiant votre identité et, s'il y a lieu, celle de votre enfant mineur (c'est-à-dire en joignant à votre demande une copie lisible et valable de votre pièce d'identité ainsi que de celle de votre enfant mineur), contacter le responsable du traitement ou son délégué à la protection des données (dpo@men.lu).

COVID-19 : **Attestation de consentement** pour la participation au dispositif des **autotests rapides**
antigéniques au sein des établissements scolaires
(Du cycle 2 jusqu'à l'âge de 17 ans)

Je soussigné(e) Madame/Monsieur*

(Nom) _____

(Prénom) _____

(Numéro de téléphone) _____

mère/père/représentant légal* de

(Nom de l'élève) _____

(Prénom de l'élève) _____

(Matricule de l'élève) _____

(Adresse de l'élève) _____

(Nom de l'établissement scolaire) _____

(Classe fréquentée) _____

- donne mon consentement explicite pour que mon enfant s'autoteste** à domicile (1^{er} kit) et au sein de son établissement scolaire (kits suivants). Mon consentement entraîne nécessairement que **le résultat de chaque test et les données à caractère personnel** (nom, prénom, matricule, adresse et n° de GSM) soient transmis à l'**Inspection sanitaire** ;
- m'engage, en cas de test à domicile, à déclarer tout résultat positif à l'établissement scolaire et à l'Inspection sanitaire** (site : <https://covidtracing.public.lu/covid> ou hotline : 247-65533). Je m'engage aussi à ne pas céder les kits d'autotest destinés à mon enfant à une tierce personne ;
- m'engage, en cas de résultat positif à l'école, à récupérer mon enfant dans les meilleurs délais.** Dans ce cas, je souhaite que l'établissement scolaire contacte

Madame/Monsieur* : _____

au n° de GSM : _____

- refuse que mon enfant participe au dispositif** décrit au recto.

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées conformément à ce qui précède.

Fait à (lieu) _____ le (date) _____.

Signature _____

À retourner au titulaire de classe/régent dans les meilleurs délais.

* Veuillez entourer la mention qui convient